

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2022

Les orientations budgétaires présentées ci-dessous ont été élaborées par la Commission « Finances » réunie les 12 janvier et 8 février 2022 sous la présidence de François Demangeot, rapporteur du Budget, débattues en Bureau le 13 janvier et 10 février 2022. Elles ont également fait l'objet d'un échange entre les Présidents du PETR et des 4 communautés de communes.

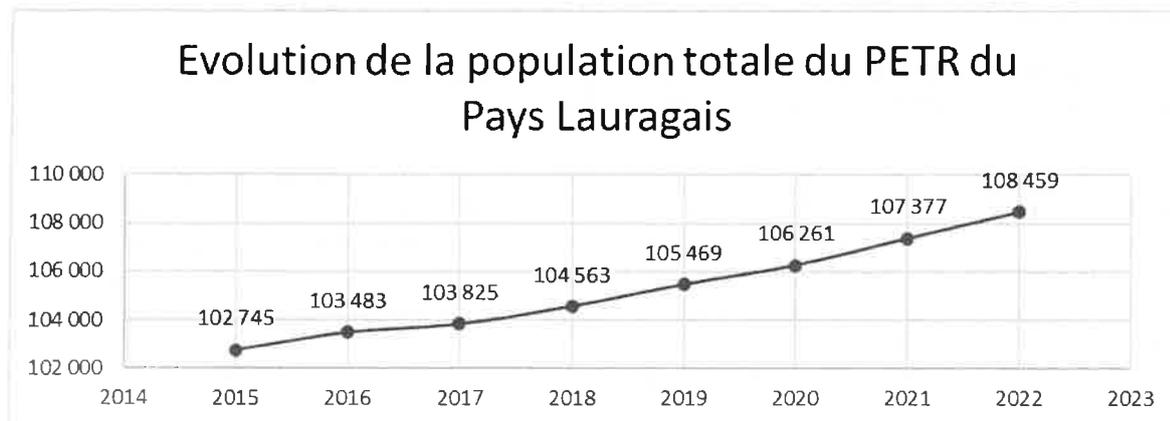
1. Le contexte territorial

Pour rappel, sept ans après la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural suite à la loi Maptam, une nouvelle dynamique, basée sur la recherche de cohérence, de mutualisation des coûts et d'optimisation des politiques contractuelles, a été impulsée au Pays Lauragais : le PETR porte à la fois le projet de territoire du Pays Lauragais, la stratégie du GAL des Terroirs du Lauragais avec son programme LEADER, la mise en œuvre du SCOT, la coordination du Plan Climat Air Energie Territorial et sa mise en œuvre dans le cadre du programme d'actions qui lui a été confié par ses EPCI membres.

Le PETR est ainsi devenu le lieu de conventionnement ou de contractualisation privilégié des partenaires institutionnels : ADEME, Etat, Région, Départements et l'Europe.

Le périmètre du PETR s'étend sur 1920 km² et rassemble aujourd'hui 167 communes regroupées en 4 communautés de communes. Le PETR voit sa population totale, en constante augmentation, portée à 108 459 habitants (INSEE RGP paru au 1er janvier 2022).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Population Totale PETR	102 745	103 483	103 825	104 563	105 469	106 261	107 377	108 459
Evolution annuelle de la population totale PETR		↑ 738	↑ 342	↑ 738	↑ 906	↑ 792	↑ 1 116	↑ 1 082
Taux de croissance annuel de la population totale PETR		↑ 0,72%	↑ 0,33%	↑ 0,71%	↑ 0,87%	↑ 0,75%	↑ 1,05%	↑ 1,01%



2. Les faits marquants de 2021

Toujours dans l'optique d'une équipe resserrée et mutualisée, dans une perspective de recherche de montages financiers optimisés auprès des partenaires financiers, de nombreux mouvements ont été opérés au sein du service sur l'année 2021, avec notamment la mise en œuvre de la réorganisation interne, la coordinatrice du GAL ayant fait valoir ses droits à la retraite.

En effet, l'équipe du GAL a été dotée d'une nouvelle chef de projet à 0.9 ETP GAL et 0.1 ETP contractualisation permettant ainsi de centraliser la mission « contractualisation » pour plus d'efficacité.

La chargée de mission communication a ainsi pris le pilotage de la mission tourisme en plus de ses missions communication.

Concernant la transition énergétique, le remplacement du chargé de mission a été assuré par la direction pendant 4 mois en attendant l'arrivée de la nouvelle chargée de mission début 2022.

A noter également le départ et l'arrivée du nouveau Conseiller en Energie Partagé (CEP) pour le nouveau programme 2021-2023.

De même, la chargée de mission urbanisme a été remplacée en 2021 sur la base d'une redéfinition temporaire de la mission au regard des besoins réels.

Enfin, le profil du poste sur la mission Développement territorial laissé vacant n'a pas été ouvert car en attente des orientations issues des nouvelles priorités du projet de territoire et de la stratégie LEADER. Les différentes missions du poste étant réparties entre agents au sein de l'équipe (animation du Codev, notamment), ou abandonnées.

Malgré la crise sanitaire de la COVID toujours présente, l'équipe technique, soumise aux règles du télétravail et des gestes barrières, a œuvré pour poursuivre la mise en œuvre du projet de territoire en cours depuis 2015 et dont l'actualisation est prévue en 2022, en complémentarité avec ses 4 communautés de communes membres.

Un plan de continuité du service avait été réalisé par la direction pour assurer la poursuite des missions. Une permanence régulière sur site a été déployée et les agents, parfois peu équipés, ont fait preuve d'adaptation et de bonne volonté pour mener à bien leurs missions.

L'année 2021 a également permis, dans le cadre d'un groupe de travail d'élus et techniciens, l'actualisation du RIFSEEP mis en place par délibération depuis 2018 dans la structure.

Par ailleurs, 6 mois de travail de co-construction au sein de l'équipe du PETR a permis l'aboutissement d'un projet de charte partagée sur le télétravail, sur la base du ressenti des agents lors du 1^{er} confinement lié à la COVID. Ce travail, ainsi que le projet de délibération associé ont reçu un avis favorable du collège des collectivités et des représentants du personnel du centre de gestion de la Haute-Garonne. Ces deux documents ont ensuite été approuvés à l'unanimité par les élus du Bureau et les membres du comité syndical du PETR.

Sa mise en œuvre effective se déroulera de manière expérimentale sur l'année 2022.

A noter également, le décalage entre le document budgétaire et la réalité de trésorerie (entrée des subventions N perçues à N+1 voir davantage qui entraîne une attente de près de 400 000€.), a été un peu résorbé grâce au dispositif PASS AVANCE LEADER mis en place par la Région, mais qui a eu pour conséquence le renouvellement par délibération du comité syndical du 9 décembre 2021, d'une ligne de trésorerie.

Par ailleurs, le PETR a été placé sous **contrôle de la chambre régionale des comptes** depuis le printemps 2020. Ce contrôle a fait l'objet de nombreux échanges et entretiens, s'avérant très positifs

et constructifs. Dans son rapport définitif, qui a fait l'objet d'un débat en comité syndical du 3 novembre 2021, la chambre a formulé 4 recommandations (dont 3 relevant de la comptabilité) dont une a été levée au cours du contrôle.

Rappel des recommandations formulées et des réponses apportées par le PETR :

1. Faire adopter une convention avec les partenaires du PETR :
→ *En projet dans le cadre de l'actualisation du projet de territoire : une convention avec les EPCI et une avec les Départements ?*
2. Ajuster les immobilisations de l'ordonnateur avec celui du comptable :
→ *En cours sur 2021 (travail engagé, chronophage, appuyé par le prestataire du logiciel comptable) avec rattrapage prévu pour 2022 potentiellement sur plusieurs exercices.*
3. Comptabiliser les études non liées à des investissements futurs en section de fonctionnement :
→ *Vigilance particulière. Impact sur le FCTVA. Sera vu au cas par cas avec le trésorier.*
4. Déployer une comptabilité d'engagement :
→ *En place, validé par la Chambre.*

Dans son rapport définitif, la chambre a également mis en exergue divers points et observations sur lesquels la structure pourrait s'appuyer pour améliorer son fonctionnement, et notamment :

- Le territoire du Pays Lauragais représente une forte cohérence historique et géographique.
- Le PETR a répondu à ses obligations réglementaires d'élaboration du projet de territoire. La structuration de l'animation du projet apparaît solide et rigoureuse.
- Son positionnement reste ancré autour d'une fonction d'animation. L'offre de service déployée reste envisagée dans une logique de subsidiarité avec les autres collectivités du territoire. La transformation du Syndicat Mixte en PETR et l'intégration du GAL a permis de conforter le positionnement du PETR en animateur du territoire pour faire émerger des positions stratégiques communes aux EPCI membres et accompagner les porteurs de projets. Le PETR affiche ainsi sa volonté de ne pas devenir gestionnaire de service, mais un levier de mutualisation de la contractualisation territoriale et de services à forts besoins d'ingénierie.
- L'efficacité de l'animation du programme LEADER : taux d'aboutissement des projets, niveau d'engagement de l'enveloppe financière, homogénéité de la répartition des financements et équilibre des financements selon la typologie de projets (public/ privés).
- L'intervention du PETR apporte une plus-value manifeste dans les domaines du tourisme et de la culture.
- La capacité de mobilisation du PETR sur sa nouvelle compétence (transition énergétique) est démontrée. La formalisation du programme d'actions du PCAET est rigoureuse et n'appelle pas d'observations. Les actions engagées portent principalement sur l'animation et la sensibilisation de la population et des collectivités. La mutualisation a permis de limiter les contributions des EPCI.

De nombreuses actions menées ont ainsi mobilisé toute l'équipe dont notamment le CRTE et l'évolution des autres contractualisations, le Canalathlon, poursuite de l'accompagnement des porteurs de projets, des parcours de rayonnement culturels, signature de la convention avec le SDEHG, le suivi des travaux du siège.

Il convient de souligner que l'équipe réalise un travail de fond en matière de dynamique territoriale, indispensable mais pas toujours visible (formations-développement, mise en réseau...) et une recherche de montages financiers optimisés (obtention de la subvention DRAC, LEADER, ADEME, FNADT ..)

En effet, un travail d'analyse du coup moyen par thématique sur la période 2017-2021 montre que grâce au travail de recherches de financement le PETR a pu bénéficier de :

- **Tourisme** : en moyenne 36 000 € pour un coût total de mission moyen (ingénierie + actions) de 77 000 €
- **Culture** : en moyenne 22 000 € pour un coût total de mission moyen (ingénierie + actions) de 57 000 €
- **Transition énergétique - PCAET** (hors CEP) : en moyenne 21 000 € pour un coût total de mission moyen (ingénierie + actions) de 69 000 €
- **Urbanisme - SCOT** : en moyenne 54 000 € pour un coût total de mission moyen (ingénierie + actions) de 93 000 €

* Hors frais de fonctionnement (structure, déplacements)

Le programme d'actions défini dans le cadre du projet de territoire est ainsi bien engagé et avait donné lieu à un bilan sur la période 2015-2019. La mise en œuvre de ce programme d'actions se poursuit donc jusqu'à approbation de son actualisation par le comité syndical.

3. Les perspectives pour 2022

Cette année 2022 s'inscrit dans la continuité des missions engagées depuis 2015 :

- La mise en œuvre et le suivi du SCOT, le développement du rôle de conseil à nos Communes et communautés de communes en matière d'urbanisme, garanti par une commission de travail dédiée,

- La coordination du Plan Climat Air Energie Territorial et la mise en œuvre du plan d'actions à l'échelle du Pays animé par la commission de travail transition énergétique, avec notamment une formation des élus et techniciens du territoire aux enjeux des ENR et la définition d'une stratégie à verser au SCOT, le portage du service de Conseil en Energie Partagé pour les communes adhérentes et l'étude de ses perspectives post programme financée par l'ADEME et le LEADER.

- L'animation des commissions de travail et du Conseil de Développement s'inscrivant dans une démarche transversale :

- Culture : la mise en œuvre et le suivi du projet culturel et l'étude de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire (PAH); l'animation de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC), le suivi et l'animation de la plateforme culturelle, le développement de résidences de rayonnement culturel, structuration de la réflexion relative au dispositif Micro-folies

- Tourisme : animation du réseau des Offices de Tourisme permettant de co-construire des actions et opérations de promotion du territoire Lauragais autour de 4 axes (Valorisation du patrimoine; développement d'un tourisme de loisir de pleine nature éco-responsable; alimentation, circuits-courts; développement de la thématique du canal du Midi et de ses sources) nouvelles labellisations de bistrot de pays et leurs mises en réseau, actualisation de la carte touristique...

- Communication : actions réalisées majoritairement en interne, permettant efficacité et coûts réduits.

- Codev : constitution de groupes de travail parmi ses membres notamment autour de deux grandes actions : développement du dispositif des apéros de Pays et organisation d'un forum culturel

- La participation active aux travaux des structures supra-territoriales (Interscot, Assemblée des Territoires d'Occitanie, Parlement de la montagne, Charte des Territoires du Département de la Haute-Garonne, ANPP, FédéSCOT, Leader France...),

- Le portage des Contractualisations avec l'Etat (CRTE sur une partie du PETR), la Région (CTO) et l'Europe (GAL LEADER), l'animation des instances de gouvernances dédiées et l'élaboration des maquettes financières.

Pour cela, l'équipe technique en place est stabilisée :

- Maintien des postes actuels pour permettre la poursuite des dossiers en cours et la réalisation du projet de territoire validé à l'unanimité fin 2015
- Renforcement des postes de gestionnaires GAL et accueil secrétariat pour permettre de répondre aux remarques de la chambre régionale des comptes et à la fin de programme 2014-2021 du LEADER
- Renouvellement des contrats en cours et nomination des agents lauréats de concours, excepté sur le poste dédié à l'outil de veille et suivi du SCOT-PCAET, en charge du suivi du projet MEOSS dont les besoins ne nécessitent pas un temps plein une fois que la prestation MEOSS sera livrée.
- Poursuite des subventions des partenaires attendues et recherche de compléments (nouveaux conventionnements, réponses aux appels à projets...) pour financer cette ingénierie
- Recrutement d'un agent d'entretien suite au retour sur site de Naurouze

Une stabilité des effectifs depuis 2018, avec dans le détail :

ANNEES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
directrice	1	1	1	1	1	1	1	1	1
assistante de gestion-secretariat	1	1	1	1	1	1	1	1	1
chargé mission urbanisme	1	1	1	2	2	2	2	2	1,4
chargé mission culture	1	1	0,5	0,5	0,5	1	1	1	1
chargé mission développement territorial	1	1	1	1	1	1	1	0	0
chargé mission transition énergétique				1	1	1	1	1	1
chargé mission CEP					1	1	1	1	1
chargé mission communication -tourisme				1	1	1	1	1	1
chargée contractualisation								0,1	0,1
chef de projet GAL		1	1	1	1	0,8	0,8	0,9	0,9
gestionnaire GAL			0,5	0,5	0,5	1	1	1,25	1,6
renfort secretariat gestion									0,4
agent entretien (4 à 6 h semaine)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1				0,1
TOTAL	5,1	6,1	6,1	9,1	10,1	10,8	10,8	10,3	10,5

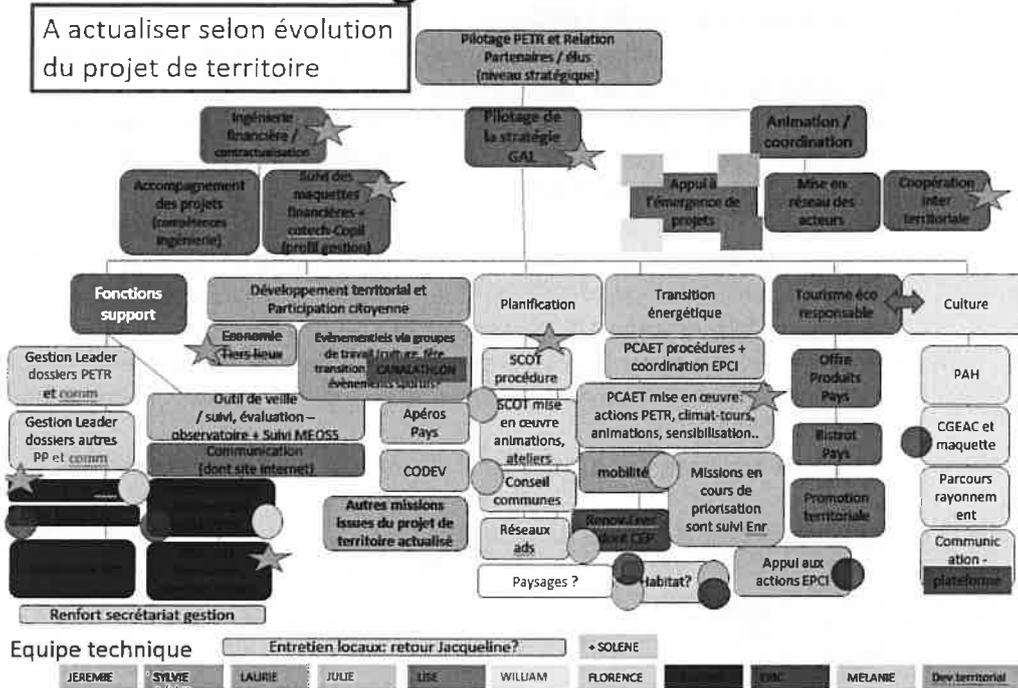
Tableau des effectifs au 3 janvier 2022

Emplois permanents	Grade correspondant	Catégorie	Effectifs	Effectifs pourvus	Situation administrative	Temps de travail hebdomadaire
Filière ADMINISTRATIVE						
Chargé de mission	Attaché territorial	A	3	2	1 contractuel 1 titulaire	35 h
Gestionnaire	Rédacteur Territorial	B	2	2	1 contractuel 1 titulaire	35h
Secrétariat	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	C	1	0		
Assistante de direction	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1 Titulaire	35 h
Filière TECHNIQUE						
Directrice	Ingénieur	A	1	1	1 Titulaire	35h
Chargé de mission	Technicien	B	4	4	3 contractuels 1 titulaire	35 h
Agent d'entretien	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	0		6 h

Effectif emploi temporaire : 1 poste gestionnaire GAL sur le grade de rédacteur à 35h

Scénarios de réorganisation interne retenu : organisation des missions envisagés au 1^{er} janvier 2022

scénario d'organisation interne 2022



4. L'appui des partenaires

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, partenaire historique du P.E.T.R. soutiendra cette année le P.E.T.R, sous réserve de vote de son instance décisionnelle, à hauteur de 25 000€, en plus de la prise en charge de la cotisation du territoire à l'Interscot du Grand Bassin toulousain, et de l'appui technique au territoire notamment dans le cadre du Bilan du SCOT et de sa future révision.

De même, la Région Occitanie accompagne également l'ingénierie du P.E.T.R en apportant une subvention de 55 000€ (sous réserve de vote de son instance décisionnelle) dont une partie (20% de la masse salariale du GAL) est directement allouée au budget annexe.

En complément, les financements liés au programme LEADER de l'ordre de 130 000€ interviendront principalement sur les volets Tourisme, Culture, et Transition énergétique.

Sur le volet Transition énergétique, l'aide financière de l'ADEME sur le poste de Conseiller en Energie Partagé a pu être prolongée sur le nouveau programme (2021-2023), également accompagné par LEADER, à hauteur de 15 000€.

Sur le volet Culture, la DRAC contribue à hauteur de 20 000€ au projet d'éducation artistique et culturel du P.E.T.R.

5. Les grands chantiers de 2022

Afin de concrétiser ou de **poursuivre les actions engagées, dans un objectif de dépenses minimales**, les principaux projets envisagés en 2022 s'articulent notamment autour de :

- La poursuite de la mise en œuvre du projet de territoire validé à l'unanimité en 2015, et la définition de nouvelles perspectives 2022-2026
- L'animation du conseil de développement du P.E.T.R. avec la mise en place de groupes de travail et/ou en lien avec les commissions thématiques du P.E.T.R. 2 thématiques seront à l'honneur sur 2022 : le développement et le suivi de l'opération « Apéros de Pays » qui rencontre un réel succès auprès des communes, producteurs, traiteurs et autres partenaires sur notre territoire ; et la préparation d'un forum culturel.
- Volet aménagement – Urbanisme :
 - Le renforcement du rôle de conseil à nos communes et communautés de communes en matière d'urbanisme, garanti par une commission de travail dédiée
 - La mise en œuvre et le suivi du SCOT : la commission de travail Urbanisme a en charge de proposer au Bureau syndical, des avis sur les différents documents d'urbanisme au regard de leur compatibilité avec le SCOT opposable.
 - L'année 2022 sera aussi l'occasion d'engager un bilan du SCOT afin de préparer sa mise en révision en fin d'année ou en 2023 pour notamment intégrer les dernières évolutions législatives et notamment la loi climat résilience d'août 2021. Pour cela, des ateliers de travail thématiques seront organisés sur le territoire et permettront d'associer un maximum de partenaires à la réflexion, notamment sur la déclinaison du Zéro Artificialisation Nette sur le territoire
 - le P.E.T.R. est également associé à la « conférence des SCOT », appuyé sur l'Occitanie par la fédération nationale des SCOT, en partenariat avec la Région.
 - Par ailleurs, le territoire poursuit son implication au sein de l'interscot du Grand Bassin Toulousain.
 - L'outil de veille et de suivi est alimenté régulièrement et de manière transversale avec celui du PCAET, et permettra d'affiner la connaissance territoriale. En effet, l'outil interne de suivi du SCOT et du PCAET répond à la fois à une obligation réglementaire d'évaluation à six ans du document, et à un besoin d'observation du territoire continu pour en maîtriser les enjeux et le développement. Cet observatoire a deux finalités principales : l'observation du territoire de manière générale et régulière, le suivi de la mise en œuvre du projet politique, l'identification de points de blocage à l'échelle locale, et l'évaluation au bout de six ans des effets du SCOT et du PACET sur le territoire d'autre part. L'évaluation à six ans va déterminer la pertinence de maintenir ou de réviser les documents de planification, en fonction du niveau de réalisation des objectifs et de l'orientation des politiques publiques en cours. L'observatoire compte plus de 70 indicateurs répartis en grandes thématiques : accueil de population, préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, développement économique, équilibre entre urbanisation et offre de services, déplacements et communication, énergie climat...
- Cet outil de suivi se veut également transversal aux autres missions du P.E.T.R. (tourisme, culture, etc.) et évolutif, pour s'adapter aux besoins d'observation du territoire. Il fera l'objet de publications en fonction des attentes des EPCI et communes.
- Afin de compléter ce travail, et afin de répondre aux nouvelles obligations réglementaires, le territoire a conventionné avec le prestataire MEOSS qui livrera un outil d'analyse et de visualisation de l'occupation du sol sur le territoire au printemps 2022.

- Volet transition énergétique :

Suite à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du PETR à l'unanimité en 2020, sa mise en œuvre et son suivi sont assurés par une commission de travail dédiée.

- Le PETR a un double rôle : assurer la coordination des actions des EPCI, et les accompagner si cela est souhaité, et la mise en œuvre des actions d'échelle PETR qui lui ont été confiées. Parmi celles-ci, une formation aux enjeux des ENR et la définition d'une stratégie à verser au SCOT sera proposée en 2022 aux élus et techniciens du territoire, avec l'appui d'un bureau d'études externe au territoire, en complémentarité avec le travail de charte ENR initié sur la communauté de communes Piège Lauragais Malepère.

Par ailleurs, les actions phares 2 sur la thématique des mobilités initiées en 2021 sont à poursuivre :

- L'équipe du PETR doit poursuivre la restitution du diagnostic prospectif et concerté sur les mobilités à l'échelle du Pays auprès des élus, population et principaux employeurs

- et poursuivre la mise en œuvre du projet expérimental d'incitation à la mobilité alternative en co-construction avec chacune de ses communautés de communes avec la mise en place d'un système de prêt gratuits de Vélos à Assistance Electrique. Ce projet a vocation à impulser des dynamiques locales et politiques publiques, et avoir un effet levier sur les financements régionaux dans le cadre du CTO, (phase 3 du projet initié en 2019) et bénéficie d'une micro-mission de la Région.

- Les autres actions du PCAET à l'échelle du PETR prévues sur l'année 2022 s'inscrivent en continuité des actions déjà engagées avec notamment le renouvellement des opérations éco-défis, du Climat-tour, d'organisation de « défis » avec les habitants (exemple « familles à énergie positive), des formations,

- La commission transition énergétique assure également la poursuite de l'étude des dossiers environnementaux appelant du Leader.

- En complément de ces actions du PCAET et en complémentarité avec les services existant sur une partie du territoire, le PETR porte un service de Conseil en Energie Partagé agissant sur la dizaine de communes volontaires du Pays Lauragais depuis 2018.. Un nouveau programme a été initié en 2021, avec le soutien de l'ADEME et du Leader, auxquels 13 communes ont souhaité adhérer ou renouveler leur adhésion. Pour rappel, ce projet représente une opération blanche pour le PETR. Les perspectives de reconduction de ce service sont à envisager dès 2022 pour être effectif mi 2023 afin d'avoir une continuité d'accompagnement territorial.

- Volet Tourisme : Mise en réseau des Offices de Tourisme intercommunaux permettant de co-construire des actions et opérations de promotion du territoire Lauragais autour de 4 axes (Valorisation du patrimoine ; développement d'un tourisme de loisir de pleine nature éco-responsable ; alimentation, circuits-courts ; développement de la thématique du canal du Midi et de ses sources), suivi de la démarche Bistrots de Pays et labellisation de nouveaux bistrots, développement d'opérations annexes de type rando-bistrots, actualisation de la carte touristique, exportation du Canalathlon via des partenariats avec les territoires limitrophes... La commission tourisme assure également la poursuite de l'étude des dossiers touristiques appelant du Leader.

- Volet Culture : Mise en place par la commission culture de la stratégie culturelle du territoire avec notamment la mise en œuvre et le suivi du conventionnement avec la DRAC, le développement du projet de résidence de rayonnement culturel, le projet de candidature du PETR au label Pays d'Art et d'Histoire, l'animation de la plateforme culturelle du Pays, à travers l'animation de 3 groupes de travail dédiés, composés d'acteurs culturels du territoire, structuration de la réflexion relative au dispositif Micro-folies ... La commission culture assure également la poursuite de l'étude des dossiers culturels appelant du Leader.

- Volet contractualisation : Le suivi des diverses contractualisations et la préparation des futurs programmes, notamment la finalisation du contrat de relance et de transition énergétique (CRTE) sur une partie du territoire (CCTDL et CCLRS), la nouvelle candidature LEADER ou encore le Contrat Territorial Occitanie avec son dispositif Bourg-centre et son volet expérimentation-innovation précédemment axé sur les deux objectifs suivants pour notre territoire :
 - o Accompagner les projets éco-responsables autour du canal du Midi
 - o Faire du Lauragais un Territoire à Energie Positive en favorisant de nouvelles formes de mobilité et une économie locale respectueuse de l'environnement.

- La programmation LEADER : animation du Comité de Programmation GAL, suivi et accompagnement des porteurs de projets, finalisation de la programmation, bilan et préparation de la future candidature...

- La communication et les liens avec les partenaires : renforcement des outils de communication du PETR et du GAL pour offrir à la structure une meilleure visibilité sur le territoire auprès des différents publics. L'objectif étant de mieux faire connaître les opportunités de mutualisation qui leurs sont offertes. Renforcement également des différents partenariats du PETR en priorisant l'élaboration de conventionnements, et poursuite de la participation du PETR aux différents espaces de dialogues supra territoriaux (Interscot, Assemblée des Territoires d'Occitanie, Parlement de la montagne, Charte des Territoires du Département de la Haute-Garonne, ANPP, FédéSCOT, Leader France...),

- Les travaux de réhabilitation /extension/ aménagement du siège administratif : suivi et réception des travaux avec l'appui du maître d'œuvre, suivi des demandes de subventions, des emprunts, réflexions sur l'aménagement interne des bureaux et préparation du retour de l'équipe dans les locaux.

Le projet de budget 2022 prendra en compte les dépenses liées aux actions précédemment évoquées.

6. Les grandes orientations budgétaires 2022 du PETR

SECTION DE FONCTIONNEMENT

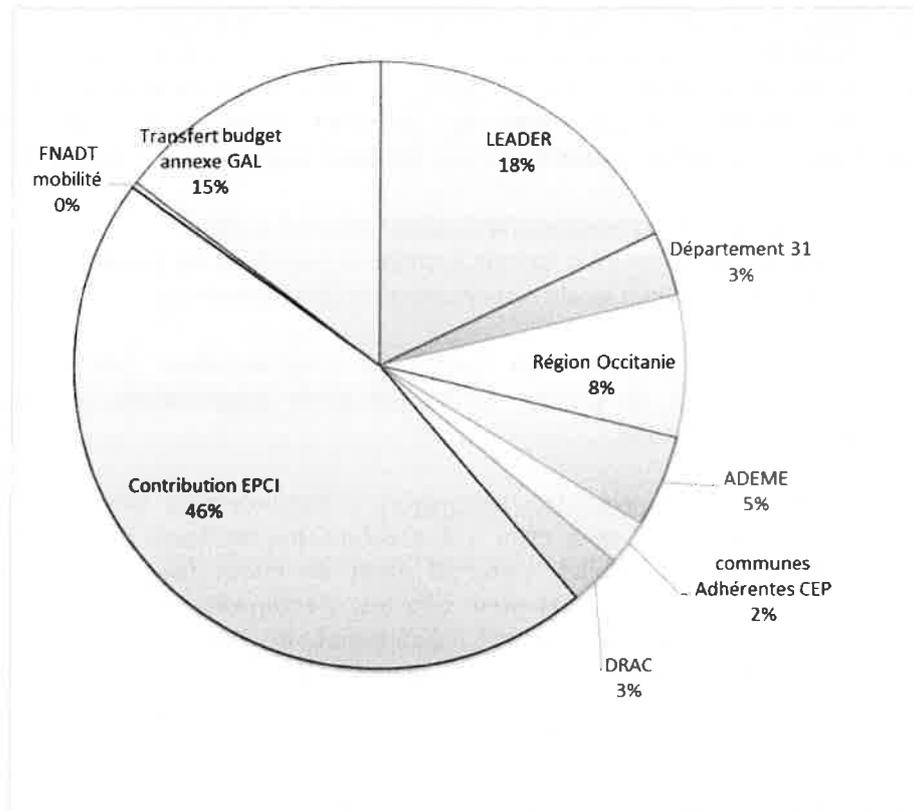
Recettes

- Le résultat reporté en section de fonctionnement : 138 217 €
- Subvention d'ingénierie LEADER : 130 000€
- Subvention d'ingénierie Département de la Haute-Garonne : 25 000 €
- Subvention d'ingénierie de la Région Occitanie : 33 500€ + 21 500 € dédiés à l'animation GAL
- Subvention ADEME : 15 600€
 - o Participation au service de Conseil en Energie Partagé à la charge unique des communes bénéficiaires (12 mois) : 17 413€
- DRAC : 20 000€
- Contribution des EPCI membres : 336 223 €
- Transfert masse salariale sur budget annexe GAL : 107 400€

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/03/2022

Application agréée E.legalite.com



Dépenses

Charges de personnel

- L'équipe technique du PETR / GAL est stabilisée autour 11 agents en moyenne depuis 2018 :
 - Poste de Direction, assistante de direction (comptabilité, ressources humaines...), chef de projet GAL et contractualisations, chargés de missions développement territorial (urbanisme et aménagement / outil de suivi, transition énergétique, culture et patrimoine, tourisme et communication), CEP, gestionnaire GAL.
 - Inclus 1 poste de secrétariat-gestion 20H/semaine sur l'année (sur budget du poste vacant de développement territorial en attente de l'actualisation du projet de territoire)
 - Prolongation du renfort gestion gal sur l'année 15H/semaine sur l'année (actuellement à temps complet)
 - Inclus évolutions de carrières, RIFSEEP, indemnités de fin de contrat
 - + 6H/semaine pour agent d'entretien en lieu et place de la prestation de service.

Le dispositif d'ingénierie mutualisée représente en 2022 10,5 ETP sur l'année avec une équipe resserrée et pluridisciplinaire. L'enveloppe de la charge de personnel correspondante est estimée à 475 000 € (470 000€ en 2021).

- Charges à caractère général, frais de structure (abonnements, loyer, cotisations, déplacements, entretien, frais structurels ...) : 95 000€.

Actions

- Volet aménagement / SCOT : 3 000 € principalement liés à des missions d'ingénierie : préparation et suivi du Bilan du SCOT, ateliers de concertation sur l'intégration de la loi climat résilience, accompagnement des communes, suivi du travail de MEOSS
- Volet transition énergétique / PCAET: 26 700 € (Budget réalisé sur proposition de la commission transition énergétique : Préparation de l'actualisation SCOT sur volet ENR (dépense Prestation externe pour une montée en compétence des élus, + suivi interne) et actions définies par la commission transition énergétique, appui des EPCI + finalisation restitution diagnostic mobilités + poursuite CEP et MEOSS
- Volet Culture et patrimoine : 68 500 € (Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission culture : Suivi et évolution de la CGEAC, Parcours de rayonnement culturel, atelier de communication culturelle, finalisation pré-candidature PAH, structuration de la réflexion Micro-folies ...) – (inclus reliquat projet 2021 reportés cause COVID)), organisation d'un forum culturel par le codev
- Volet Tourisme : 36 500 € (Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission tourisme : Réseau des Bistrots de Pays (nouvelles labellisations), réédition de la carte touristique, mise en œuvre des 4 grandes thématiques avec les OTI...)
- Actions de communication : frais d'ingénierie, dépenses d'impressions essentiellement (incluses dans les dépenses des thématiques concernées)
- Actions du Conseil de Développement : 1 000 € (frais d'ingénierie du poste transition énergétique en attendant l'actualisation du projet de territoire, éductour, renforcement de l'action apéros de pays)
- Volet Economie : 0€.
- Volet contractualisation : frais d'ingénierie et acquisition d'un outil de gestion mutualisé entre les PETR d'Occitanie (avec portage national par l'intermédiaire de l'ANPP).
- Actions de communication réalisées majoritairement en interne

SECTION D'INVESTISSEMENT

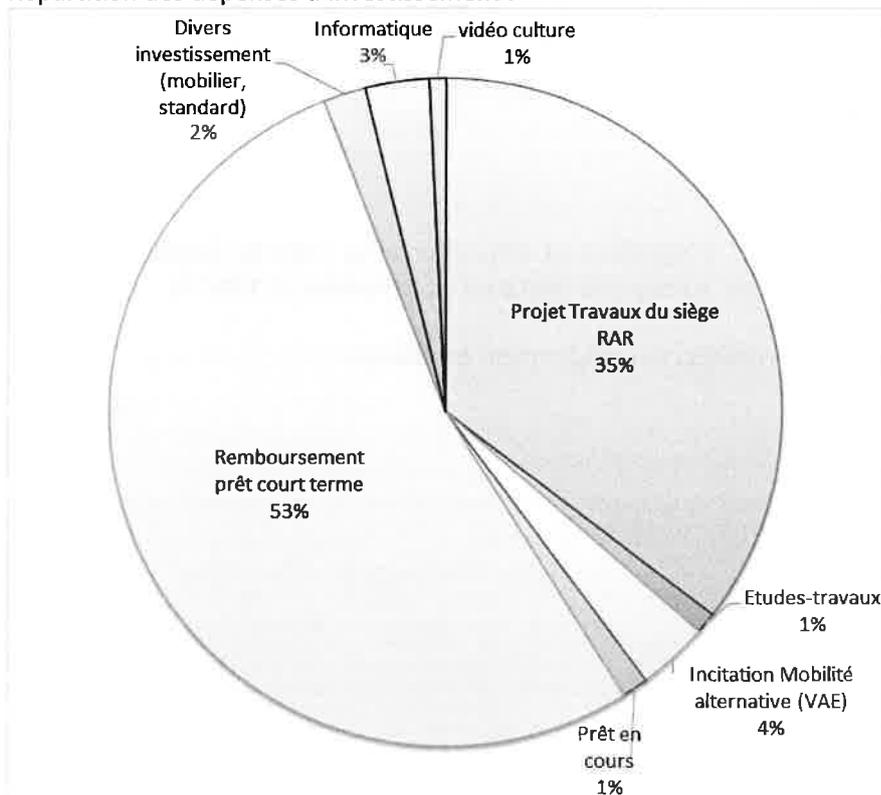
Recettes

- Le résultat reporté en section d'investissement : 78 841€
- Travaux : Dont Emprunt et Subventions : 823 970€
- Subvention Leader et Région sur le projet d'incitation à la mobilité alternative (Vélos à Assistance Electrique) porté par la commission transition énergétique et co construit avec les EPCI : 21 941 €
- FCTVA : 611 €

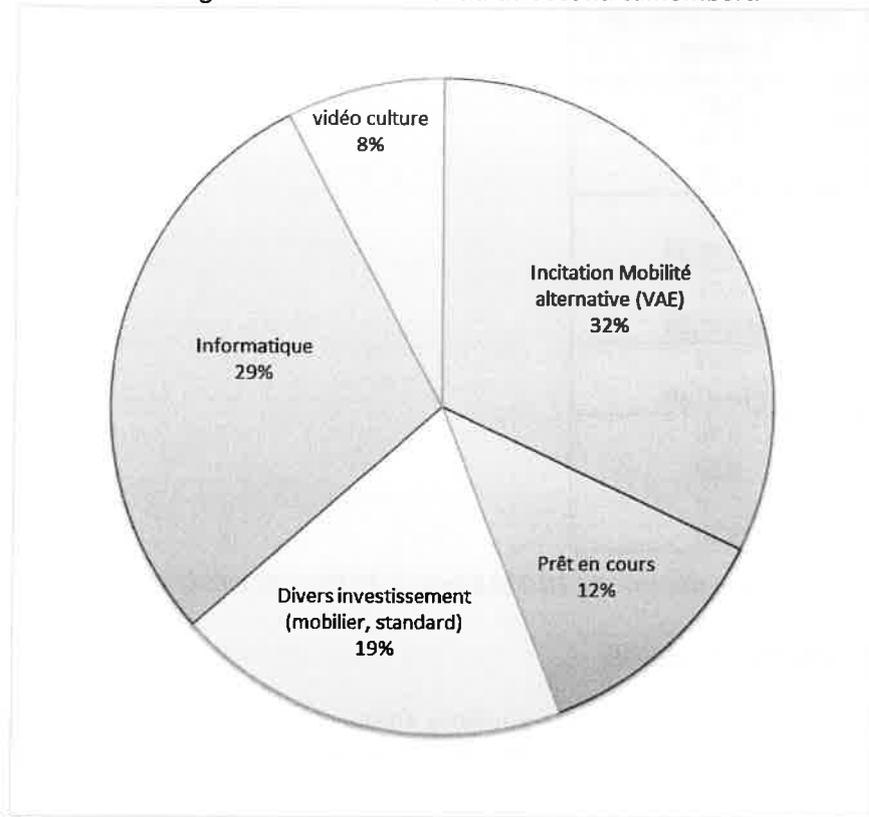
Dépenses

- Projet d'incitation à la mobilité alternative (Acquisition Vélos à Assistance Electrique) : 33 320€
- Supports web culture (podcasts et vidéos): 8 000€
- Travaux :
 - Travaux d'extension et aménagement du siège administratif (Travaux et études) – inclus marge avenant possible de 50 000€ : 355 000€
- Autres investissements :
 - Divers investissements (standard, mobilier bureaux, ordinateurs.....): 50 000 €
 - Remboursement capital prêt : 12 500 €
 - Remboursement prêt relais : 517 000€

Répartition des dépenses d'investissement :



Pour avoir une meilleure lecture des dépenses d'investissement du PETR, le projet de réhabilitation, extension du siège administratif est exclu du second camembert.



Selon ces orientations, le budget du PETR ne s'équilibre qu'en utilisant le reporté.

Les subventions des partenaires sur lesquelles le PETR s'appuie depuis plusieurs années sont en diminution, et de plus en plus incertaines.

Pour information, à ce jour, le montant des subventions en attente est estimé à 447 000€ (304 000€ sur le budget principal et 143 000€ sur le budget annexe) justifiant ainsi le renouvellement de la ligne de trésorerie lors du comité syndical du 9 décembre 2021 à hauteur de 400 000 €.

Après débats au sein de la commission finances et du Bureau du PETR, les présidents des 4 EPCI composant le PETR proposent, après deux années de gel du montant des contributions des communautés de communes à 3,10€, de procéder à une légère augmentation basée sur l'inflation (environ 3%) pour l'année 2022. Le montant de la cotisation s'élèverait alors à 3,20€/habitant, la proposition en sera faite au comité syndical du 7 avril lors du vote du budget 2022.

A partir de 2023, une trajectoire financière sera proposée au regard de l'évolution du projet de territoire souhaité à l'échelle du PETR pour correspondre au mieux aux attentes du territoire.

Pour rappel, évolutions des contributions des communautés de communes membres depuis la transformation en PETR :

années	montant cotisation par habitant
2015	1,80
augm°	0,70
2016	2,50
augm° annuelle 2%	0,05
2017	2,55+0,19
augm° annuelle 2%	0,05
2018	2.60+0,19
augm° annuelle 2%	0,05
2019	2.65+0,19
Fin aide ADEME PCAET	0,26
2020	3,10
2021	3,10

A noter, une augmentation de 3% représente environ 10 000 € pour le PETR (soit) 0,09€/hab.

LE BUDGET ANNEXE DU GAL DES TERROIRS DU LAURAGAIS

Le budget annexe du GAL des Terroirs du Lauragais s'équilibre autour de 130 000€ (Dépenses et recettes réelles). Pour rappel, il était envisagé à hauteur de 135 000€ en Comité syndical du 9 décembre 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Subvention LEADER : 79 000 €
- Subvention Région Occitanie : 20 000 €
- Participation des communautés de communes : 30 000 €

Dépenses

- Versement au budget primitif PETR l'équivalent masse salariale : 107 400-€
- Frais de déplacements : 3 000 €
- Fournitures, téléphone, affranchissements, autres : 3 700 €
- Prestation extérieure : 14 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Néant

Dépenses

- Matériel informatique : 2 200 €

Selon ces orientations budgétaires, les contributions, seraient stabilisées à hauteur de 0,25€/habitants.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/03/2022

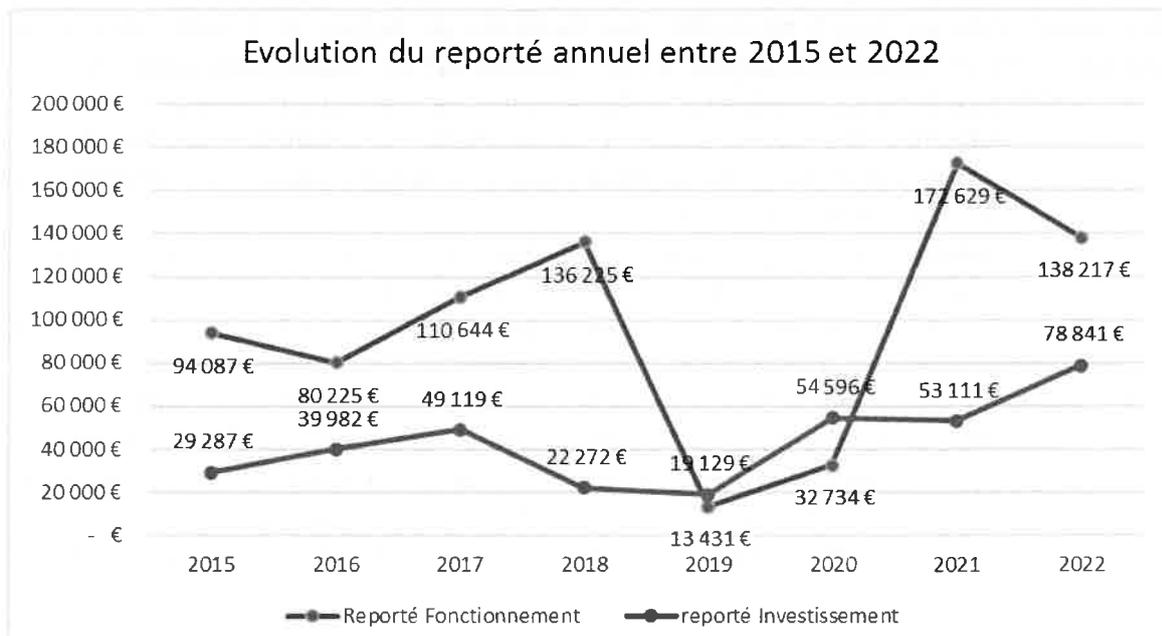
Application agréée E.legalite.com

7. Les perspectives à horizon 2026

Un travail prospectif sur la période 2022-2026, à affiner en commissions de travail, dont la commission finances, puis à soumettre aux membres du Bureau et à voter en Comité syndical va être prochainement engagé. Il s'articulera autour des orientations suivantes :

- **Stabilité de la masse salariale sur la durée du mandat (sauf opportunités) :**
 - Maintien des postes actuels pour permettre une stabilité des dossiers en cours et profil du poste vacant à déterminer selon les besoins définis à travers le projet de territoire actualisé
 - Stabilité des budgets alloués par thématique selon un montant « reste à charge » moyen annuel, qui devra être travaillé en commission thématique.
- Poursuite des subventions des partenaires attendue, mais aucune certitude (conventionnement/contractualisation pluriannuelles à rechercher à minima)
- Visibilité pluriannuelle attendue sur la part des communautés de communes :
 - Afin de tendre vers un budget équilibré sans tenir compte du reporté, la réinstauration du principe d'augmentation progressive des cotisations et le montant nécessaire (en reste à charge) par missions thématiques sera envisagé dans le cadre des réflexions sur l'actualisation du projet de territoire.

Evolution du reporté annuel depuis la structuration en PETR



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Reporté Fonctionnement	94 087 €	80 225 €	110 644 €	136 225 €	13 431 €	32 734 €	172 629 €	138 217 €
évolution fonctionnement		↓ -13 862	↑ 30 419	↑ 25 581	↓ -122 794	↑ 19 303	↑ 139 895	↓ -34 412
reporté Investissement	29 287 €	39 982 €	49 119 €	22 272 €	19 129 €	54 596 €	53 111 €	78 841 €
évolution Investissement		↑ 10 695	↑ 9 137	↓ -26 847	↓ -3 143	↑ 35 467	↓ -1 485	↑ 25 730

NB : Les retards de subventions impactent directement le reporté

Il est proposé au Comité syndical du PETR du Pays Lauragais de :

- Prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires
- Prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientations budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

REÇU EN PREFECTURE
le 18/03/2022
Application agréée E.legalite.com